

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 14 avril 2008

L'An deux mille huit le quatorze avril à 20 h 40

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 8 avril 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Présents : Mme DUMOULIN, M. SANTINI, Mme MERLIN, Mme THOLANCE, M. EL HAIMER, Melle GHAZOUANI, M. DALBIS, Melle TALLA, M. DAVID, Mme KRAUS, M. COPILLION, M. LUDON, Mme WADOUX, Mme GUAIS, Mme AIME, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, M. RAOUL, Mme LAURENT, Mme MARNA, Mme MORILLON, M. ABBI, M. DEMARQUE, Mme DAVIAULT, Mme PESCHE, M. SARR, Melle MOREIRA, M. LAGLOIRE, M. MARIOJOLS, Mme DIOP, M. ATROUSSY, Melle COSTE, Melle THIEFFINE, M. TAOUZA, Melle GERMANY, M. QUEVAREC, M. JAMMET.

Absents et Excusés : M. PEREAU, M. MOSCODIER, M. BERRICHE, M. MERELLE,

Pouvoirs donnés à : Mme MERLIN, M. SANTINI, Mme DUMOULIN, Melle MOREIRA.

Secrétaire : M. DEMARQUE.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

Vu les articles L.300-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 février 2005 autorisant la Ville à signer une convention de mandat avec la CAMY pour la démolition des tours K1-K2-K3,

Considérant qu'il convient de procéder à la clôture de l'opération et de demander à la Communauté d'Agglomération, maître d'ouvrage, la remise d'un quitus, conformément à l'article 5 de la convention de mandat du 23 février 2005,

Vu le rapport du Maire et l'avis de la commission compétente,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 34 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (Pour réussir ensemble) et 1 CONTRE (Pour  
changer vraiment),

DECIDE :

- de présenter à la CAMY le bilan de clôture de la convention de mandat relative à la démolition des tours K1-K2-K3 arrêté à la somme de 3 745 134,40 €,
- de demander quitus pour les opérations financières et techniques effectuées dans le cadre de cette convention de maîtrise d'ouvrage déléguée,
- d'émettre un titre de recettes sur le budget principal de la Ville d'un montant de 64 964,29 €.



Le Maire

Michel VIALAY

## DISCUSSION DELIB 10

**Monsieur le Maire** : « Un commentaire Monsieur JAMMET ».

**Monsieur JAMMET** : « ... inaudible, micro non ouvert... ». (faux - NDLR)

**Monsieur le Maire** : « Merci. D'autres commentaires ? Je veux juste rappeler à Monsieur JAMMET que lesdites tours en question étaient le plus souvent, lorsqu'on les proposait, refusées par ceux à qui on les proposait considérant que ces lieux n'étaient vraiment pas ceux d'un cadre de vie agréable et quelles étaient pour beaucoup d'entre elles à moitié vides si ce n'est plus. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est adopté ».